

Arrêté N°2025-01

**Arrêté relatif au nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en quatrième année et en Année Préparatoire Intégrée du Diplôme « Grade Master - Cursus général » de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour la session 2025**

**Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;

Vu les statuts de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu la délibération n°2024-12-17-3 du 17 décembre 2024 relative au règlement de la procédure d'admission en quatrième année ou Année Préparatoire Intégrée ;

Vu l'article 1-1-3 du titre I du règlement des études de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;

**ARRETE**

- Article 1: Le nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en Année Préparatoire Intégrée (session 2025) est de 40.
- Article 2: Le nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en quatrième année (session 2025) est de 30.
- Article 3: Le nombre de places ouvertes par spécialité à la procédure d'admission directe en quatrième année (session 2025) est de :

Spécialité	Nombre de places
Europe et International	9
Droit et Action publique	9
Culture et communication	7
Management, économie, finances	5

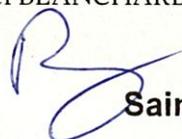
Article 4: Le jury peut, dans la limite de 20 %, modifier la répartition des places ouvertes entre les spécialités.

Article 5: La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18 décembre 2024

Emmanuel BLANCHARD

Directeur



**Sciences Po**  
**Saint-Germain-en-Laye**  
Le Directeur  
Emmanuel Blanchard